

Portabilité de Numéro(s) Territorialisé(s) ou Polyvalent(s)

Demande de résiliation avec portabilité du ou des numéro(s)

IDENTIFICATION DU CLIENT (Mandant)
Société / Raison Sociale (RCS):
Obligatoire
Numéro SIRET (14 caractères) :
Obligatoire
Adresse:
Obligatoire
Numéro de Tél. du contact en journée (GSM) : Obligatoire
Portabilité demandée en : HO □ (Heures ouvrées) ou HNO □ (H. non ouvrées)
(Rappel : HO = Lundi au vendredi 9H -11H30 et 14H -16H00. Attention : la portabilité en HNO fait l'objet d'une facturation à part. Veuillez demander une cotation à votre contact commercial)
Numéro(s) concerné(s) par le présent mandat :

Numéro(s) « tête de ligne » (dit(s) Numéro(s) Principal d'Installation - NDI / NPI)	Numéro(s) affectés associé(s) (<i>dit(s)</i> "SDA")	Code RIO (si nécessaire)	Adresse ¹ (si différente de celle indiquée ci-dessus)

Indiquez pour chaque tête de ligne : le(s) numéro(s) affecté(s) associé(s), le(s) code(s) RIO (si nécessaire) associé, et l' (les) adresse(s) associée(s)

¹ Il est de la responsabilité du mandant/Client de s'assurer que l'adresse indiquée est correcte et suffisamment renseignée afin d'être utilisée par COLT TECHNOLOGY SERVICES SAS pour les services d'urgence. Aussi, tout numéro affecté doit respecter doit respecter les critères d'implantation géographique requis par le plan de numérotation de l'ARCEP.

□ Po	ortabilité totale	☐ Portabilité partielle		
	du déménagement (s'il y a li M/AAAA]	eu):		
-	_			
		diqué(s) ci-dessus, déclare de bonne foi :		
1.		ntrat précisant l'affectation du (ou des) numéro(s) pérer la portabilité du (ou des) numéro(s) affecté(s) au		
2.	2. choisir l'opérateur de boucle locale COLT TECHNOLOGY SERVICES SAS, au lieu et place de [Opérateur Cédant]			
3.	402 628 838, pour effectuer, a [Mandant/Client]les démarches nécessaires a	uprès de l'ancien opérateur de boucle locale, afin de on service téléphonique et de mettre en œuvre la		
manda		sent mandat est soumise à la signature préalable par le ervice concerné relatif au(x) numéro(s) indiqué(s) dans le		
	Fait à	., le		
	Signature & Ca	achet (<mark>obligatoire</mark>)		

² Le contrat entre le mandant/Client et l'opérateur cédant doit faire l'objet d'une affectation du (ou des) numéro(s) indiqué(s) dans le présent mandat. Le Client doit être le titulaire du (ou des) numéros concerné(s) exerçant ici son droit à la conservation du (ou des) numéro(s) fixe(s). Si un (ou des) numéro(s) est (sont) listé(s) dans le présent mandat alors qu'il(s) ne fait (font) pas l'objet d'une affectation au Client, alors COLT TECHNOLOGY SERVICES tiendra le Client comme responsable de toute coupure de service engendrée pour le(s) réel(s) affectataire(s) du (ou des) numéro(s).

³ Il est de la responsabilité du mandant/client de s'assurer que les conditions contractuelles d'abonnement au service téléphonique relatives à la durée minimum de l'abonnement sont respectées. Notamment, cette portabilité n'affranchit pas le mandat/Client des frais de résiliation anticipée dus à l'opérateur cédant.

⁴ Le Contrat signifie la Commande signée par le Client telle que définie, soit dans le Customer Contract Pack (CCP), soit dans un contrat spécifique signé entre COLT TECHNOLOGY SERVICES SAS et le Client.